

En jetant ses regards autour de soi, il est facile de constater avec quel système on réussit le mieux. Les médecins qui ont la réputation de ne pas céder sans motif aux exigences des clients sont précisément ceux qui ont su amasser la meilleure compétence avec leur pratique. Sans doute il faut du tact, mais cette qualité n'est elle pas indispensable partout pour réussir ?

Si les médecins, au lieu de rabaisser l'art et eux-mêmes en dépréciant leurs confrères, savaient s'aider, s'encourager mutuellement, on les verrait bientôt monter dans l'estime publique et prendre une position conforme à l'honneur et à la dignité de leur profession. En Canada comme en France, tous y gagneraient, même au point de vue matériel, à reconnaître et à pratiquer les règles immuables de la vérité, de la justice et de la charité.



COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA.

L'assemblée semi-annuelle du Bureau des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada a eu lieu mercredi le 29 Septembre à Québec, dans une des salles de l'Université Laval.

Après l'expédition des affaires de routine, les messieurs suivants obtinrent la licence du Collège sur présentation de leurs diplômes respectifs :

Université Laval : J. P. Boulet, L. E. O. Desjardins, W. Bibeau, A. Vallée, N. E. Dionne, L. J. A. Dostaler, G. B. Watters, M. L. N. A. Desjardins, M. L.

Université McGill : G. L. Hunt, J. A. Meek, J. L. Tunstall.

Queen's University : H. Saunders.

Bishop's University : J. A. Pidgeon.

Université Victoria : L. Benoit.

Les messieurs dont les noms suivent furent admis à l'étude de la médecine après avoir subi un examen préliminaire : C. Côté, S. Grenier, E. DeCarufel et E. Marion.

Deux autres ont été refusés.

Après la clôture de la séance, les membres non-résidents du Bureau furent conviés par le président à un *lunch* somptueux au Club Stadacona.

Cette assemblée a été très-importante.

Les amendements à l'acte médical proposés par un comité nommé à cet effet, furent lus et longuement discutés. Il fut finalement résolu de les faire imprimer dans les deux langues et distribuer aux membres du Bureau ; qu'une réunion spéciale serait convoquée pendant la prochaine session de la législature locale, et que ceux qui seraient incapables d'y assister seraient requis d'envoyer leur opinion ou leurs suggestions par écrit.